

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 4 DECEMBRE 2014 à 19 HEURES 30

Absents : MM. REY et ROYER

Ordre du jour :

- Intervention des Conseillers Municipaux Jeunes qui présenteront leur jeu de pistes,
- Point sur l'avancement des dossiers de travaux / Eglise,
- Projet « sticker Art » du service jeunesse Val Guiers Ado,
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Délibération n° 43/2014 : Marché à Procédure Adaptée / maîtrise d'œuvre / restauration intérieure de l'église.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 7 mars 2013 portant sur la réalisation de la totalité des travaux de restauration de l'église présentés à l'Avant-Projet Sommaire.

Il rappelle la proposition d'honoraires du cabinet d'AR JHIL sélectionné pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il donne compte rendu de l'estimatif prévisionnel HT des travaux de restauration intérieure de l'église sur lequel s'appliquera le taux approuvé de rémunération de 11%.

Il propose de valider le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 22.000, 00 Euro HT soit 11% de l'estimatif prévisionnel des travaux qui s'élève à 200.000, 00 Euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre et autorise la signature du contrat correspondant.

Délibération n° 44/2014 : Décision modificative n° 2 au budget primitif

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de créditer l'article comptable dépense de fonctionnement 7391178 pour permettre l'écriture de régularisation d'une contribution directe et notamment celle relative au dégrèvement autoentrepreneur pris en charge à 50% par une participation communale.

Il propose la délibération modificative suivante :

| Imputation | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|------------|-----------------------|-------------------------|
| 6574 | 100.00 | |
| 7391178 | | 100.00 |

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative présentée ci-dessus.

Délibération n° 45/2014 : Location du logement communal sis Lieudit « Tramonet »

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de logement communal de Monsieur GRAMELLE Sylvain.

Il rappelle que ce logement a fait l'objet d'une restauration totale au cours de ces dernières années et notamment la charpente couverture cet automne 2014 et précise qu'il est aujourd'hui de nouveau disponible à la location.

Il propose d'accepter la demande de Monsieur GRAMELLE Sylvain et précise que cette location pourrait être effective au 1^{er} janvier 2015, moyennant un loyer mensuel payable au 30 de chaque mois de 477,46 Euro. Il indique qu'il sera procédé, au premier janvier de chaque année, à une révision annuelle en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de référence au 1^{er} janvier 2016 sera celui du 1^{er} trimestre 2015 et l'indice de référence de base celui du 1^{er} trimestre 2010 pour le loyer de base 2010 qui était de 450, 00 Euro.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents l'établissement d'un contrat de location avec Monsieur GRAMELLE Sylvain, à compter du 1^{er} janvier 2015.

- **Intervention des Conseillers Municipaux Jeunes**

Les conseillers jeunes présentent leur création du jeu de piste sur le territoire de la commune. Ils commentent la projection sur écran de leur création. C'est à l'aide d'un petit livret explicatif et historique avec 7 jeux (rébus, charades...) que les joueurs se rendront sur des sites où ils trouveront les informations leur permettant de découvrir le mot mystère. Ils se rendront ensuite au lieu mystère où leur sera remis un lot offert par la commune. Ce livret met en avant les divers sites et constructions remarquables de la commune. Tous n'ont pas été cités par manque de place et également pour des raisons de sécurité notamment pour ceux des bords du Guiers. Ce livret pourra être récupéré en Mairie, au camping, à l'office du Tourisme et à la coopérative agricole. Des panneaux seront implantés sur les lieux cités. Le démarrage du jeu est prévu pour l'été 2015. Le projet présenté a été très apprécié par l'assemblée et c'est avec des applaudissements mérités que la présentation s'est achevée.

- **Projet « sticker Art » du service jeunesse Val Guiers Ado**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande du service jeunesse qui recherche des sites, principalement des vieux murs de bâtiments abimés, pour cette activité avec les ados. Christine explique le projet graff réalisé au bord du Guiers à St Genix, sur le thème de Mandrin. Diverses réalisations sont visionnées sur internet.

Il semblerait que des sites ont été trouvés sur d'autres communes pour les prochaines actions. Néanmoins, une réflexion peut être engagée pour proposer des sites sur notre commune.

Questions diverses

- **Défibrillateur**

Monsieur le Maire explique la rencontre de ce jour avec un représentant de la Société Protectra. Il précise que contrairement à ce qui était préconisé il y a quelques années, un défibrillateur ne peut être installé en extérieur. Les variations atmosphériques dégraderaient l'appareil. De plus, les délais d'utilisation de l'appareil, suite à un accident cardiaque, sont très courts (4, 5mn) et le temps de récupération par un tiers pour un accident hors du site serait déjà trop long. Aussi, il est convenu que l'emplacement le plus judicieux serait à l'intérieur de la salle polyvalente qui accueille de nombreuses manifestations privées et publiques. Le matériel présenté est facile d'utilisation et les instructions orales données dès le décrochage de celui-ci sont très simples. Une proposition financière de 107 € TTC par mois est donnée pour une location-maintenance sur 60 mois. Monsieur le Maire propose, avant toute décision, de s'informer sur le matériel installé à la CCVG.

- **Travaux sécurisation traversée du village de Tramonet**

Le réaménagement du carrefour principal est en cours de réflexion avec une proposition de déplacement du parking et la possibilité d'acquérir du terrain.

- **SIEGA**

Monsieur le Maire signale qu'une réunion publique sera rapidement proposée par le Syndicat afin d'expliquer à la population les travaux en cours de réalisation aux abords du camping. Il s'agit de l'opération programmée de longue date visant à raccorder les stations d'épuration vétustes de « Le Belle Etoile », du « Chef-Lieu » ainsi que celle du « Buyat » à Domessin, à la station interdépartementale de Romagnieu. Les travaux se poursuivront très prochainement sur la route départementale en direction de Pont de Beauvoisin (hors et en agglomération des Chaudannes), jusqu'au niveau de la station de Romagnieu. La circulation sera difficile et réglementée pendant quelques semaines.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement a été totalement transférée au SIEGA et que depuis septembre 2013 il gère également le service non collectif. Ce dernier, le SPANC, était auparavant de la compétence de la CCVG qui le facturait par l'intermédiaire de la facturation d'eau du Syndicat des Eaux du Thiers. En conséquence, le service est dorénavant facturé par l'établissement compétent, le SIEGA et n'apparaît plus sur la facture d'eau potable.